

COMMUNICATION

Commission paritaire de pilotage et de suivi du 21 juin 2024

Protection sociale complémentaire santé (volet civil) : Communiqué de la commission paritaire de pilotage et de suivi (CPPS) du 21 juin 2024

Présidé par le contrôleur général des armées Thibaut de VANSSAY, directeur des ressources humaines du ministère des armées, la commission paritaire de pilotage et de suivi (CPPS), compétente en matière de protection sociale complémentaire (PSC) en santé pour le volet civil, s'est réunie le 21 juin 2024 à Paris.

L'ordre du jour de cette séance était notamment consacré aux services additionnels, au fonds d'aide aux retraités, au fonds d'accompagnement social et aux actions de prévention.

S'agissant de la mise en place des services additionnels, les membres de la CPPS ont émis un avis favorable sur le second avis médical.

Les membres de la CPPS ont par ailleurs adopté la possibilité de recours au 1^{er} janvier 2026 au fonds d'aide aux retraités.

S'agissant du fonds d'accompagnement social, les membres de la commission se sont prononcés en faveur de la prise en charge par le fonds de la moitié de la cotisation de tous les bénéficiaires en position de non activité non rémunérée.

Enfin, les thématiques des actions de prévention portant sur le dépistage bucco-dentaire et la vaccination antigrippale ont été adoptées.

Par ailleurs, à la demande de la CPPS du 21 juin 2024, un groupe de travail relatif au déploiement de la communication relative à la PSC santé a été organisé le 3 juillet 2024.